

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest

Compte-rendu intégral

Lundi 4 mars 2024

SALLE/ADRESSE :	Atelier en ligne « Positionnement des parcs éoliens, atterrage et raccordement : Quelles contraintes, quels critères de choix ? »
PARTICIPANTS :	60 participants
DÉBUT > FIN :	18h à 20h30

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme Karine BESSES
Mme Lucie BEGUIN
M. Pascal BRERAT

Intervenants :

M. Nicolas GHASSIBI	Eclectic Expérience (animateur)
Mme Hélène MORIN	DREAL Pays de la Loire
Mme Lucie TRULLA	DREAL Bretagne
M. Bertrand BOURDON	RTE
M. Étienne SERRES	RTE
M. Daniel CUEFF	Région Bretagne/Commission permanente du Conseil maritime de façade

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Début du webinaire en plénière

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente. Je m'appelle Nicolas GHASSIBI et je vais animer ce webinaire participatif, webinaire intitulé « Parc éolien en mer, atterrissage et raccordement, contraintes et critères de choix ». Ce webinaire s'inscrit dans un débat public qui s'intitule « La mer en débat ». Ce débat est organisé par la Commission nationale du débat public. Avant de passer la parole à la déléguée régionale de la Commission nationale du débat public, je vais faire une très brève introduction sur la forme de ce webinaire, tout d'abord en vous rappelant quelques conditions matérielles d'échanges pour ce webinaire. Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez évidemment les rétablir lors des temps d'échange. Par contre, en permanence, vous pourrez utiliser le tchat textuel en cliquant sur le bouton « Tchat » ou « Discussion » qui est en bas de votre fenêtre Zoom. Pour lever la main et nous indiquer que vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez cliquer sur l'onglet « Réaction », puis lever la main. Nous vous invitons également à vous renommer par votre prénom ou votre nom et éventuellement, si vous êtes là au nom d'un organisme, d'une association ou d'une entreprise, de nous l'indiquer. Vous l'avez vu. La rencontre est enregistrée. La vidéo sera mise en ligne sur la chaîne YouTube du débat. D'ailleurs, j'en profite pour saluer les personnes qui nous écouteront en rediffusion a posteriori. Enfin, en cas de difficultés techniques, n'hésitez pas tout simplement à nous écrire par mail – le mail s'affiche sur votre écran – ou un petit message dans le tchat textuel. Notre collègue Jean-Luc est là spécialement pour vous aider en cas de besoin.

Les objectifs de ce webinaire participatif sont d'approfondir une thématique spécifique du débat public, ici l'éolien en mer et, on ne vous le cache pas, un petit focus particulier sur les questions de raccordement et ce qu'il se passe finalement à terre quand on réfléchit à un projet de parc éolien en mer. Aussi, prendre connaissance du regard des différents acteurs sur le sujet, vous permettre de vous exprimer à l'oral ou à l'écrit, en plénière et durant des ateliers en sous-groupes. Ce webinaire est un webinaire parmi d'autres. C'est le cinquième sur six rendez-vous qui ont été organisés de la sorte. Pour information, le prochain se tiendra le jeudi 21 mars et il abordera les défis qui concernent la pêche. Le déroulé de notre webinaire du soir, c'est d'abord un accueil et une introduction d'une quinzaine de minutes, puis une première séquence de retours d'expérience sur les précédents débats publics qui ont eu lieu. Il faut savoir qu'il y a finalement une quinzaine de débats publics environ qui ont abordé l'éolien en mer en France. L'idée est de ne pas repartir à zéro et de voir un peu quels enseignements nous pouvons en tirer.

Le cœur même de ce webinaire participatif sera des discussions en sous-groupes. Nous vous proposerons de choisir entre deux sous-thématiques pour ce webinaire et nous scinderons ensuite les participants en plusieurs groupes. L'idée est de maximiser votre temps de parole en faisant des plus petits groupes pour en venir à un troisième temps, soit une restitution collective, puis un nouveau temps d'échange en plénière pour rebondir sur ce qui aura été dit en sous-groupe, voire approfondir ou évoquer d'autres sujets. Enfin, nous nous séparerons sur les coups environ de 20h30, mais l'on ne s'interdit pas cinq petites minutes supplémentaires.

Les règles du jeu sont les mêmes que dans une réunion publique classique en physique, avec une écoute et un accueil respectueux de la parole, que ce soit à l'égard des intervenants, de l'équipe d'animation ou des autres participantes et participants. J'en profite pour vous dire que le but n'est pas de vous mettre d'accord, mais plutôt de comprendre les logiques argumentaires de chacun et chacune. La deuxième règle est de recueillir vos questions, vos avis et vos recommandations dans le cadre de ce débat public, le tout dans un certain équilibre et un respect des temps de parole, ce qui n'est pas forcément aisé, mais l'idée est que la parole circule, quitte à prendre plusieurs fois successivement la parole au cours de ce webinaire. Enfin, une transparence et traçabilité des échanges. Comme je vous l'ai dit, la réunion est enregistrée et nous vous demandons de dire qui vous êtes par souci de transparence sur le statut de chacun.

Avant de passer la parole à Karine BESSES, déléguée régionale de la Commission nationale du débat public, je vous propose un rapide sondage Zoom. Je vais demander à ma collègue de faire afficher le sondage pour savoir qui est présent ce soir. Ainsi, vous allez pouvoir répondre à deux questions, dont la première est de savoir où est-ce que vous habitez. Est-ce que vous habitez plutôt dans le Finistère,

les Côtes-d'Armor, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, la Vendée ou même dans un autre département ou une autre région ? C'est aussi possible puisque ce débat public a aussi une échelle nationale. Ici, nous sommes sur la façade Bretagne Loire-Atlantique, mais vous pourriez, par curiosité, venir d'ailleurs. Nous voyons une répartition assez équilibrée. Dans quelques secondes, ma collègue va afficher les résultats, mais avec une surreprésentation de la Loire-Atlantique un peu plus présente aujourd'hui. Je laisse encore cinq petites secondes pour les dernières personnes pour répondre à ce sondage qui doit s'afficher sur votre écran. Sinon, je demande tout de suite à ma collègue Laurine d'afficher les résultats de ce sondage pour que vous en ayez toutes et tous connaissance. Voilà. Évidemment, de notre côté, nous faisons une petite capture d'écran de ce sondage pour ensuite en tenir compte dans ce qui sera dit durant les échanges.

Je demande donc à ma collègue Laurine de partager le deuxième sondage pour faire connaissance. Cette fois-ci, on vous demande tous simplement à quel titre vous participez à ce webinar participatif. Est-ce que c'est en tant que membre d'une association, en tant qu' élu ou représentant d'un élu, membre d'une commission maritime de façade, en tant que pêcheur, conchyliculteur, acteur du tourisme, acteurs industriels ou tout simplement simples citoyens ou citoyennes ? Je vous laisse répondre tranquillement. Nous nous approchons de la trentaine de répondants. N'hésitez pas à, si vous le souhaitez toutes et tous, à nous indiquer à quel type vous participez. Le sondage s'affiche sur votre écran. Je vois que ça ne bouge plus trop. Je demande donc à ma collègue Laurine de partager les résultats de ce sondage, que vous en ayez un aperçu. On voit que vous êtes nombreux à participer au titre d'une association, soit six ou sept. Il y a aussi des acteurs industriels. À noter quand même l'absence d'acteurs du tourisme. Évidemment, la majorité participe au titre de citoyens et citoyennes. Pour ceux qui ne se retrouvaient pas dans les différentes catégories, dans le chat textuel, n'hésitez pas à nous dire à quel titre vous participez. Merci d'avoir participé à ce sondage introductif. Je vais maintenant passer la parole à Karine BESSES, déléguée régionale de la Commission nationale du débat public et qui est membre de la Commission particulière de cette façade maritime du débat public, pour nous présenter les enjeux du débat et spécifiquement les enjeux de cet atelier. Karine, je vous laisse la parole.

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci beaucoup, Nicolas. Bonjour à tous. Je ne sais pas si vous m'entendez bien. Comme le disait Nicolas, c'est un débat public qui a démarré le 20 novembre, qui se terminera le 26 avril et qui est organisé par la Commission nationale du débat public. Je le dis assez rapidement parce que je pense que la plupart d'entre vous avaient déjà participé à un moment de ce débat avec nous, mais c'est une autorité administrative indépendante qui est saisie sur certains projets ou planifications de politiques publiques, comme c'est le cas ici, et qui veille à la transparence, l'accessibilité et la complétude de l'information, qui met en place et organise les échanges pour recueillir la parole du public et la restituer. C'est donc une restitution qui se fera mi-juin, puisque le débat termine mi-avril. Nous ferons la restitution mi-juin, deux mois après. C'est donc la restitution de la synthèse de la parole du public à laquelle le maître d'ouvrage répondra dans ce que l'on appelle, de manière un peu barbare peut-être, la reddition des comptes, mais avec cette importance de pouvoir avoir un retour du maître d'ouvrage qui est l'État sur les propositions faites par les participants au débat.

Ce débat, c'est un premier débat public aussi large sur la planification maritime. La CNDP a donc été saisie par trois ministères et également RTE, le réseau de transport d'électricité, qui va longuement prendre la parole ce soir pour vous expliquer toutes ces histoires de raccordement dont parlait Nicolas. Cette planification maritime, c'est finalement la planification de la mer, soit comment articuler l'ensemble des usages des activités en mer, tout cela avec cette priorité d'atteindre le bon état environnemental de la mer qui, aujourd'hui, comme le débat l'a montré, est en difficulté en termes d'état des écosystèmes et de la qualité de l'eau. C'est donc comment articuler l'ensemble des usages, des activités et atteindre le bon état écologique de la mer.

C'est un débat national qui se passe sur les quatre façades maritimes. Nous sommes ici sur la façade NAMO. C'est organisé par une équipe de citoyens, accompagnée par une équipe de salariés. Ces citoyens sont membres de la CPDP, la Commission particulière du débat public. Cinq grands thèmes ont été repérés puisque nous avons fait une étude de contexte. Il y a donc les rapports entre la mer et la terre aussi, ainsi que la société. Nous avons étudié longuement la terre et la mer. Il y a aussi les questions d'environnement et de climat, notamment du changement climatique, de l'état de la mer, de la biodiversité, de l'éolien en mer et les énergies marines renouvelables. C'est aussi la proposition de l'État, sur cette planification maritime et sur ces documents stratégiques de façade, de mettre 45 gigawatts d'éoliennes en mer. C'est donc une proposition qui doit être discutée par le débat. Ce soir,

nous allons en discuter plus précisément sur tous les impacts et les critères de choix sur ces aspects-là. Aussi, les activités maritimes et littorales, avec de très nombreuses activités qui existent aujourd'hui et qui sont parfois méconnues du grand public. Enfin, la question de la gouvernance et de la participation du public, sur comment les décisions se prennent et qui participe à quelle instance autour de toutes ces questions maritimes.

Le débat est organisé au niveau national, transversal et sur chaque façade. Sur le parcours Bretagne Pays de la Loire, nous avons des rencontres publiques assez larges avec six escales. Nous avons des ateliers en ligne comme ce soir pour approfondir, des débats mobiles et des ateliers fresques. Nous essayons d'aller un peu vers tous les types de publics en utilisant un petit peu diverses modalités pour aller à la rencontre de chacun et recueillir toujours la parole que l'on restituera. Ici, ce sont les six escales principales, avec l'escale de Lorient à venir. Concernant le cadrage de l'atelier, pour nous, il nous semblait bien incontournable et important de pouvoir, dans cette série des webinaires, de réaliser ce focus sur le raccordement, car mettre des éoliennes en mer signifie de réaliser le raccordement au réseau électrique. Il ne faut pas oublier cette partie mer et terrestre, ainsi que les impacts. Il y aura donc des choix à faire et des options à étudier sur ces aspects-là. Aujourd'hui, si le choix est fait de partir sur le développement de l'éolien massif comme cela est proposé par l'État, deux questions majeures se posent finalement dans cette thématique-là, de se demander où situer les éoliennes en mer, sur quels critères se baser et quelles données existent aujourd'hui pour étudier ces critères, mais aussi de savoir où effectuer le raccordement, ce qu'il faut situer en premier, s'il faut d'abord situer les éoliennes et voir ensuite où nous pouvons les raccorder. Aujourd'hui, ces propositions pour situer les éoliennes ne sont pas faites. Nous essayons donc de réfléchir ce soir sur le raccordement et les contraintes associées à ce raccordement. Nous allons voir ce que peut nous apporter RTE sur ces questions.

Sur les aspects de raccordement qui sont fondamentalement reliés, comme je le disais, à l'endroit où seront implantés les parcs, nous avons un grand retour d'expérience puisque la CNDP a organisé en tout 16 débats sur l'éolien, en tout cas 15 débats et une concertation. L'idée est donc de vous faire un petit retour d'expérience. Le raccordement, c'est d'abord la station en mer, puisque c'est de là que les éoliennes viennent se relier. La station en mer pose une limitation dans la distance à la côte, comme nous allons le voir, avec cette importance de la visibilité des éoliennes et paysagères. Ce n'est pas la seule problématique que posent les stations en mer ou les seules questions autour de cela, mais c'est l'une des questions majeures à étudier ce soir. Il y a également les câbles sous-marins avec l'impact environnemental, ainsi que les interactions avec les usages et les activités en mer. Allons-nous pouvoir continuer à pêcher et comment ? Il y a aussi différents traitements de ces câbles suivant les types de sols qu'ils vont traverser. Nous allons donc aussi pouvoir discuter de ça. Ce que nous appelons l'atterrage, c'est vraiment la zone de liaison entre la terre et la mer. C'est un point crucial qui est très discuté en général sur les projets d'éoliennes, notamment sur Eolienne Bretagne Sud. Cela a suscité de nombreuses questions sur le choix des zones, à savoir si nous allions dans les zones urbanisées, dans les zones naturelles ou si l'on se donne le droit d'aller dans les zones protégées. Aussi, quelle gouvernance et quelle transparence sur les choix que nous allons réaliser in fine, sachant que sur Eolienne Bretagne Sud, cela a été vraiment interrogé à partir du débat public qui a eu lieu, où l'on s'est demandé comment les décisions ont été prises sur la zone d'atterrage notamment de l'Éolienne Bretagne Sud. Cela va être intéressant aussi à regarder.

Concernant le raccordement jusqu'au réseau, c'est donc tout le cheminement à terre jusqu'au réseau où nous croisons aussi l'impact sur l'environnement et sur les activités humaines, notamment sur les activités agricoles qui sont impactées. Généralement, la question des champs électromagnétiques est posée dans ce débat. Nous voyons aussi que RTE essaye au maximum – et ce sont des décisions qui ont été prises aussi – de passer sur les voiries et sur les réseaux déjà existants pour impacter le moins, mais il faut effectivement aller se raccorder jusqu'au réseau. Ce fameux réseau pose cette question du renforcement du réseau national puisqu'aujourd'hui, il faut revoir ce réseau avec l'arrivée massive de nouvelles infrastructures productrices d'électricité et notamment, il y a ce schéma décennal de développement du réseau SDDR de RTE. Nous l'attendions et c'est pour cette raison que nous avons décalé ce séminaire, mais il n'est pas sorti, mais nous allons pouvoir aborder partiellement ce choix qui sera fait de savoir où placer les éoliennes. Le raccordement va donc impacter ce schéma. Ce seront aussi des coûts supplémentaires à intégrer. Aussi, cette question des coûts, à savoir combien coûte le raccordement, notamment dans le rapport de distance à la côte. Il y a aussi un sujet important qui est ressorti et qui concerne la provenance et la disponibilité des matériaux pour les câbles notamment, au-delà des matériaux pour les éoliennes que nous avons déjà vues aussi.

En dernier lieu, cette question des interdépendances entre les deux choix à faire entre le positionnement des parcs et le parcours de raccordement. Comment traiter cette question de la distance à la côte et la question paysagère ? Comme nous avons pu le voir sur les débats, c'est que la question de la visibilité est ressortie à chaque fois et beaucoup plus fortement sur Bretagne Sud que ce que nous avons estimé, et comme l'État l'avait estimé. Rares sont ceux qui considèrent que la visibilité n'est pas un sujet et ce n'est pas que le fait des résidentiels dont le patrimoine est directement impacté. C'est une question très large. Cette question de la distance possible à la terre et les limitations qui sont posées par RTE sur les questions techniques qui sont contestées, c'est 100 mètres de profondeur pour le raccordement notamment qui va limiter l'éloignement à la côte et limiter l'absence de visibilité. Aussi, il y a les questions des coûts, car plus nous allons loin, plus cela va coûter cher et il s'agit de savoir comment seront répartis les coûts, ou encore qui va payer ces potentiels surcoûts d'après les données actuelles et les propositions actuelles. Comme nous l'avons vu, nous n'avons pas toutes les données et nous n'avons pas forcément les propositions de positionnement des éoliennes par l'État. Nous n'avons pas non plus ce fameux schéma décennal de RTE. Qu'est-ce que le débat peut apporter avec les éléments à notre connaissance ? Nous avons également déjà vu des questionnements sur le manque de connaissance au niveau environnemental et au niveau des activités socioéconomiques. C'est donc de savoir ce que le débat peut apporter aujourd'hui et sur quoi le public peut se prononcer. Je m'arrêterai là. Je voulais tout de même bien recadrer ce débat. Merci d'avance à nos intervenants qui vont nous préciser les choses que j'ai abordées très rapidement et qui vont rentrer dans le détail. Merci à tous.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Comme je vous le présentais en introduction, avant de vous donner la parole au sein des sous-groupes, une première séquence de retours d'expérience sur les précédents débats publics. Karine BESSES parlait de 16 débats publics et concertation inclus. Qu'est-ce que l'on en tire et quelles informations dégageons-nous sur ces questions de raccordement ? Karine, je ne sais pas si c'est vous ou un autre membre de la Commission particulière du débat public qui peut partager ces retours d'expérience. Considérez-vous avoir déjà partagé beaucoup d'informations en introduction ?

Mme Karine BESSES – CPDP

C'était compris.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Très bien. Je passe à la *slide* suivante. Je donne la parole à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, que l'on appelle plus familièrement la DREAL, avec Lucie TRULLA et Hélène Morin. C'est une intervention à deux voix. N'hésitez pas à activer vos caméras.

Mme Hélène MORIN – DREAL Pays de la Loire

Bonjour. Je suis à la DREAL Pays de la Loire. Je suis cheffe de projet de l'éolien en mer. Pourquoi faire de l'éolien en mer ? C'est d'abord pour sortir des énergies fossiles puisque nous sommes à 60 % en fossile aujourd'hui. En 2050, nous voulons donc avoir un bilan en carbone nul entre les émissions de CO₂ et les puits de carbone. Pour cela, il faut réduire la consommation d'énergie de 40 à 50 %, avec des leviers qui sont la sobriété énergétique, mais aussi l'efficacité énergétique et surtout produire une énergie décarbonée. Nous savons que nos deux leviers seront d'une part le nucléaire avec une relance du nucléaire, mais aussi le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien en mer qui est énergie très compétitive, faible en CO₂ et qui a encore plein d'autres avantages, d'où le choix de l'éolien en mer.

Sur la façade, nous avons déjà quatre parcs en exploitation ou en cours de développement, ce qui va faire 2,2 gigawatts. La façade Nord Atlantique Manche Ouest a des objectifs de développement l'éolien en mer de 30 à 50 % des objectifs nationaux, soit un développement ambitieux pour notre façade. Concernant le parc éolien en mer, je vais laisser RTE développer sur la partie raccordement. Pour la partie parc, il y a donc deux technologies avec les éoliennes dites flottantes qui sont sur un support flottant ancré sur les fonds marins ou l'éolien posé où nous avons une fondation qui est posée sur le fond marin. Ce sont donc les deux technologies existantes. Il y a cette sous-station électrique, ce hub de raccordement comme dit tout à l'heure, qui a des limitations souvent à des échéances de temps en termes technologiques.

Comme l'a dit Madame BESSES, pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest, les cartes des zones propices de l'État ne sont pas encore publiques. Les services de l'État y travaillent d'arrache-pied, si

j'ose dire. Elles vont donc sortir de manière imminente, mais malheureusement, nous ne pouvons pas vous donner une date exacte. Cela va être dans les prochains jours.

Cela n'enlève pas les critères techniques qui ont déjà été développés par ailleurs, mais qui donne quand même la structuration des zones de manière générale. Il y a cinq critères techniques, avec tout d'abord la vitesse de vent qui est nécessaire à 180 mètres de hauteur. C'est ce qui est représenté ici, puisque c'est au niveau de la turbine. Il faut qu'elle soit supérieure à 8 mètres seconde, mais ce qui n'est pas limitant sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest, puisque nous avons un régime de vent qui est très favorable. L'autre critère est justement la profondeur de l'eau et les technologies associées. Nous voyons ici quatre zonages. Les zonages à 10 ans sont ceux qui partent de la côte en rose, jaune et bleu foncé où nous pouvons mettre soit du posé à jusqu'à 70 mètres de profondeur, soit du flottant, mais où nous serons limités par la sous-station électrique qui ne peut être posée qu'à 100 mètres de profondeur et la dernière éolienne est à 20 kilomètres plus loin. C'est ce qui donne donc cette limitation du bleu foncé à 10 ans. Par contre, à 2050, où ce levier technologique de la sous-station électrique qui deviendra flottante sera levé, nous pourrions aller plus loin et nous voyons donc la zone bleu clair qui représente le potentiel à 2050. Ma collègue de Bretagne va ensuite développer à partir de cette partie-là.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Merci, Hélène. Le troisième critère est la distance minimale à la côte. La loi pour l'accélération pour la production des énergies renouvelables indique que les zones prioritaires à l'éolien en mer seront recherchées en priorité en zone économique exclusive. La zone économique exclusive, c'est la zone qui commence à partir de la limite des 12 000 nautiques qui est matérialisée en rouge sur la carte. Cela correspond à peu près à 22 kilomètres de distance à la côte. En priorité – cela ne veut pas dire en exclusivité – et compte tenu de l'enseignement des premiers parcs de Saint-Brieuc, Bretagne Sud Saint-Nazaire et Noirmoutier, l'État fait le choix de retenir, à ce stade, une distance minimale à la côte de 15 kilomètres qui est matérialisée par la bande grise. C'est donc 15 kilomètres à la côte et aux îles habitées. Le quatrième critère est relatif à la navigation maritime. Il y a plusieurs couloirs de navigation, également appelés dispositif de séparation des trafics – ce sont les polygones en bleu marine – qui se situent au nord, au droit de la côte des Casquets en Manche et au droit d'Ouessant sur notre façade. Ces dispositifs de séparation des trafics permettent de garantir la sécurité maritime et l'implantation des éoliennes y est impossible. Elle sera également impossible dans une zone tampon de 10 000 nautiques, soit 18 kilomètres, recommandé par les préfectures maritimes, soit 10 000 nautiques depuis les différents trafics.

La diapositive suivante présente les activités de défense qui sont pour partie confidentielles et non soumises au débat public. Celles-ci sont également incompatibles avec l'éolien, tel que présenté dans la fiche numéro 27 du dossier de maîtrise d'ouvrage. En bleu, apparaissent les zones de défense compatibles avec l'éolien en mer et en blanc, les zones de défense pour lesquelles un examen au cas par cas sera réalisé par le Secrétariat général à la mer pour décider de la possible implantation ou non d'un parc. Nous venons donc ici de vous présenter les cinq critères techniques qui permettent d'identifier les zones propices qui vont être soumises au débat.

En plus de ces critères techniques pour réfléchir à l'implantation des éoliennes, nous prenons également en compte les enjeux plus finement en termes d'environnement et notamment en lien avec les zones de protection forte qui sont les zones au sein des aires marines protégées qui verront un renforcement et une limitation des pressions exercées sur les objectifs de conservation de l'environnement, qu'ils soient liés aux habitats ou aux espèces. Nous évitons également les parcs naturels marins. Nous prendrons en compte l'ensemble des sensibilités environnementales des différentes composantes telles que l'avifaune, la mégafaune, les habitats benthiques, soit les fonds marins, et les poissons, les mollusques et crustacés. En termes d'usage, nous allons également rechercher la conciliation de l'éolien avec les différents usages, sous condition de préserver la sécurité maritime. Nous le reverrons notamment pour les tâches professionnelles.

Sur le paysage et le patrimoine, comme nous avons pu le présenter lors du webinaire la semaine dernière, l'objectif est bien, à travers une étude qui sera aussi partagée prochainement, d'identifier les sensibilités. D'abord, caractériser, par un état des lieux, les paysages de la façade, puis identifier les sensibilités de ce paysage à l'accueil et à l'implantation de ce nouveau mode de production énergétique renouvelable en mer. Aussi, nous aborderons également le raccordement, mais c'est un point qui sera développé par RTE. Là, vous avez donc pour mémoire la cartographie des enjeux environnementaux d'intérêts pour la protection forte. Les pastilles noires et vertes identifient les zones de protection forte

existantes liées au premier cycle du document stratégique de façade et en orange et bleu, ce sont les zones potentielles. En hachuré vert, vous avez le parc naturel marin d'Iroise et le parc naturel marin des Pertuis charentais. Dans les grands aplats un peu grisés, ce sont les zones Natura 2 000 en mer. Vous avez également les espaces environnementaux d'intérêts européens qui figurent en jaune.

Sur la diapositive suivante, vous avez l'extrait que vous pouvez retrouver sur Géo Littoral qui présente la spatialisation des activités de pêche pour les navires de plus de 12 mètres, équipés d'un système de traçage, VMS. Vous avez à votre gauche, en bleu, le nombre de jours de mer pour les navires français et à votre droite, en vert, le nombre de jours de mer pour les navires étrangers. C'est une information qui permet de comprendre la pratique des pêches au droit de notre façade, mais cela nécessite d'être complété par d'autres analyses puisque cela ne concerne qu'à peu près 70 à 80 % de la flotte de notre façade, le restant étant des navires de plus petite dimension, inférieure à 12 mètres. Les études qui seront portées par les comités régionaux des pêches nous permettront de recroiser nos analyses spatiales.

Concernant le dernier sujet que je voulais aborder était les paysages éoliens en mer. Comme nous l'avons dit, l'objectif est d'identifier les sensibilités paysagères, d'identifier surtout les questions d'ouvertures de vues, puisque nous avons une côte qui est très marquée en Bretagne Nord par une succession de caps et de baies. C'est donc un enjeu d'ouverture de vue et d'emprise sur l'horizon très important. Aussi, une côte peut-être plus ouverte et plus sédimentaire au large des Pays de la Loire. Finalement, ce n'est donc pas le même rapport sur l'horizon à ces futurs parcs, avec évidemment la question de la concentration et de la dispersion des parcs. Mieux vaut-il se concentrer autour des premiers points que constituent les parcs installés, ou alors se disperser ou aller investir de nouveaux espaces ? Ce sera également abordé dans l'étude. Enfin, comme l'a évoqué Madame BESSES, il y a la distance d'éloignement à la côte et aux îles, avec le lien au coût du mégawattheure que pourra aussi rappeler RTE.

L'ensemble de ces thématiques que je viens d'évoquer, dont le paysage, l'environnement, ou encore le lien aux pêches, nous diffuserons, courant mars, des études. Nous mettrons à disposition ces études pour continuer à enrichir le débat. La diapositive suivante permet de vous rappeler que vous pouvez consulter, sur le site « La mer en débat », le dossier de maître d'ouvrage qui présente l'ensemble des enjeux identifiés et vous invite également à consulter le visuel géolittoral développé avec le CEREMA qui vous permet de superposer vous-même l'ensemble des critères techniques et un certain nombre d'enjeux thématiques.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup pour cette intervention. Avant de passer la parole à Monsieur BOURDON de RTE pour une présentation similaire des enjeux, je tiens à remercier les premières personnes qui s'expriment dans le tchat textuel. Je n'ai peut-être pas assez insisté là-dessus, mais nous ferons une extraction de ce tchat. Il sera analysé par la Commission particulière du débat public. Les questions qui n'auraient pas été répondues seront reversées à la plateforme participative en ligne et par ailleurs, en direct, il y a un membre de la Commission particulière qui fait une petite synthèse de ce tchat textuel pour un temps de restitution de synthèse juste après l'intervention de Monsieur BOURDON de RTE, réseau de transport d'électricité. Je vous en prie, Monsieur BOURDON.

M. Bertrand BOURDON – RTE

Bonsoir à tous. Je suis responsable de projet à RTE. L'idée ce soir est de vous présenter un peu les éléments de raccordement et puis les évolutions à venir potentielles du réseau de transport au vu des productions à venir. Vous avez déjà vu cette *slide* sur la partie parc, mais nous allons y revenir quand même. L'activité de RTE commence avec le poste de raccordement en mer, ce qu'il y a sur la *slide*, le hub de raccordement qui intègre donc cette partie, soit une liaison sous-marine avec une certaine technologie, une zone d'atterrissage particulière – nous y reviendrons – une liaison terrestre et un poste de raccordement à terre. Pour ces raccordements, compte tenu des puissances et des distances attendues, RTE fait le choix du courant continu pour réaliser ces raccordements, alors que le réseau habituellement est géré en alternatif. Le courant continu nous permet de transporter de plus fortes puissances avec moins de liaisons. Pour une liaison en courant continu, ce sont généralement deux câbles pour du 320 kilovolts, alors que pour une liaison en alternatif, ce sont trois câbles, même s'ils sont proches l'un de l'autre, et surtout, les capacités de ces câbles sont différentes. Une liaison en courant continu va nous permettre de transporter jusqu'à 2 gigawatts sur des diamètres un petit peu supérieurs, là où finalement, pour 1 gigawatt, nous aurions besoin de quatre liaisons en alternatif. C'est

notamment pour cette raison que RTE fait le choix de ce courant continu pour raccorder ces futurs parcs.

Le raccordement est composé en mer d'une station de conversion. Comme cela a été évoqué, cette plateforme en mer sera posée avec un maximum de 100 mètres de bathymétrie jusqu'à un horizon 2040. Pourquoi 2040 ? Parce que les câblers ne sont pas en capacité de nous fournir ce que l'on appelle des câbles dynamiques, c'est-à-dire des câbles qui seraient accrochés à une plateforme flottante et qui seraient capables de supporter les mouvements incessants de la plateforme en mer. Vu les diamètres attendus de ces câbles, aujourd'hui, les câbles n'existent pas. Encore une fois, les câblers nous annoncent cette évolution technologique à l'horizon 2040. Néanmoins, 100 mètres de bathymétrie nous amènent assez loin des côtes et nous pouvons également positionner ce que l'on appelle les éoliennes de tête, c'est-à-dire les éoliennes les plus proches de la plateforme en mer, à environ 20 kilomètres de la plateforme en mer, ce qui laisse encore de la distance par rapport au parc.

Une liaison sous-marine en courant continu est composée de deux câbles en 320 kilovolts en courant continu ou de trois câbles en 525 kilovolts. Les câbles sont ensouillés. Une tranchée est faite dans le sol d'environ 70 centimètres à 1 mètre dans laquelle les câbles sont positionnés. Lorsque le sol est trop dur, les câbles sont enrochés pour protéger le câble, mais aussi pour préserver les usages qu'il y avait à la verticale de ces ouvrages. S'il y avait de la pêche, à la verticale de ces ouvrages, une fois les travaux réalisés, les usages, comme la pêche, par exemple, peuvent se poursuivre et recommencer à la verticale de nos liaisons. Nous nous rapprochons ensuite de la partie terrestre avec l'atterrissage qui est une zone très particulière à trouver puisqu'elle doit répondre à des critères techniques, mais aussi à des critères environnementaux et contextuels. Ici, vous avez la photo de ce que l'on appelle un passage en tranchée ouverte. C'est l'exemple qui a été utilisé pour le parc de Saint-Nazaire. Concernant la tranchée ouverte, nous faisons des palplanches sur la plage, nous venons tirer les câbles et ensuite, tout est remis en état. Vous avez donc la photo avant et après travaux sur la plage de Saint-Nazaire.

L'autre technologie qui est utilisée sur la *slide* suivante est celle du forage dirigé. Nous allons faire un mini tunnel sous la dune ou sous la falaise. Vous avez, sur la photo à droite, le forage dirigé qui est actuellement en cours pour réaliser la liaison France-Irlande, Celtic Interconnector, qui est en cours de réalisation. Cette technique du forage dirigé nous permet de franchir des ouvrages très particuliers et notamment par exemple en Bretagne Sud où cela va nous permettre de passer sous une dune existante. Nous n'irons donc pas du tout vers la dune, mais nous allons passer sous la dune. Les forages dirigés sont entre 5 et 10 mètres de profondeur, mais ils ne sont pas du tout à 1,50 mètre de profondeur comme j'ai pu le lire dans le chat. C'est la tranchée de base qui est à 1,50 mètre de profondeur, mais nous pourrions y revenir plus tard.

Une fois notre atterrissage réalisé, nous positionnons des câbles souterrains qui, eux, sont positionnés cette fois-ci à 1,50 mètre de profondeur dans des tranchées qui sont réalisées. Nous passons soit en plein champ, soit sous voirie, sous route. Une fois que ces travaux sont réalisés, s'il y avait une exploitation agricole, elle perdurera après les travaux et s'il y avait une route, cela redeviendra une route après les travaux également. À noter que côté terrestre, nous sommes obligés de faire, environ tous les kilomètres, ce que l'on appelle des chambres de jonction, soit des endroits où nous allons venir rajouter nos bouts de câbles. Ces chambres de jonction sont à 1,50 mètre de profondeur. En mer, nous n'avons pas ces chambres de jonction puisque l'on arrive à avoir des linéaires de câbles beaucoup plus longs, de plusieurs dizaines de kilomètres. Une fois notre liaison réalisée, il faut se raccorder au réseau public de transport. Nous allons donc chercher à nous raccorder à du réseau 400 000 volts, c'est-à-dire le niveau de tension le plus élevé que nous exploitons en France. En mer, nous avons converti le courant alternatif produit par les éoliennes en courant continu pour le transporter. À terre, nous allons faire l'inverse. Nous allons transformer ce courant continu en courant alternatif par le biais d'une station de conversion. Nous essayerons, selon le contexte, de positionner cette station de conversion au plus proche du réseau 400 000 volts existant. Cette station de conversion nécessite une emprise de 4 à 6 hectares. Si nous arrivons à nous raccorder au plus proche d'un poste de 400 000 volts existant, bien sûr qu'il y aura moins d'emprise terrestre, mais si nous devons créer un nouveau poste, il faudrait à nouveau 4 à 6 hectares pour créer le binôme, soit la station de conversion et le poste de 400 kilovolts.

Concernant notre réseau sur la façade NAMO côté Bretagne et Pays de Loire, vous avez ici en rouge le réseau de 400 000 volts qui est, encore une fois, le niveau de tension le plus élevé qu'exploite RTE en France, et en vert, le réseau 225 000 volts qui est le niveau juste inférieur. Sur la partie Bretagne, nous avons trois postes électriques existants, soit à Plaine-Haute qui est au Sud de Saint-Brieuc, la Martyre et Calan qui est au nord de Lorient. Vous voyez sur cette carte que le réseau 400 000 volts en

Bretagne n'est pas bouclé. Il n'y a pas de lien entre Plaine-Haute et la Martyre. Voilà sur cette partie bretonne. Il y a l'équivalent côté Pays de Loire. Finalement, le seul poste qui est proche de la côte, c'est le poste de Cordemais, à côté de Saint-Nazaire. Les postes de Granzay et Distré sont, eux, beaucoup plus éloignés de la côte puisque notamment Distré est à près de 150 kilomètres du littoral. Ce ne sont donc pas forcément des endroits sur lesquels nous allons aller nous raccorder en priorité. Pour Cordemais, au contraire, je dirais qu'il est sur un port qui est aujourd'hui dans une phase de décarbonation et qui est plutôt à même d'accueillir plus rapidement de la production.

Pour y arriver et pour planifier ces besoins de réseaux et ces évolutions futures attendues du réseau, RTE produit tous les six ans ce que l'on appelle un schéma décennal de développement du réseau qui est produit et qui va être soumis à concertation. Il devait être fait fin février. Ce sera dans les tout prochains jours, soit début mars, que ce SDDR, ce schéma décennal de développement du réseau, sera soumis notamment à la CNDP. Ce schéma décennal nous donne une vision et une trajectoire à long terme. Ce n'est pas une liste de projets tout faits. Ce sont des enveloppes d'infrastructures à réaliser à l'horizon 2040, avec une stratégie d'ensemble puisque si nous touchons quelque chose en Bretagne, cela a des effets à plusieurs centaines de kilomètres. C'est une vision qui est donnée à travers ce schéma décennal et qui prend en compte un certain nombre d'hypothèses de base. Pour un SDDR, c'est à peu près un an de travail. Les hypothèses qui ont été prises en compte pour le schéma qui sort en 2024 datent du premier trimestre 2023. Ce schéma prend un certain nombre d'éléments en compte que nous allons pouvoir voir cela sur la slide suivante, et notamment en termes de consommation, pour se positionner par rapport au futur énergétique 2050 et prendre en compte la sortie accélérée des énergies fossiles. Il prend en compte la prolongation de réacteurs nucléaires, mais aussi la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, l'accélération forte du renouvelable et notamment de la partie de l'éolien en mer et photovoltaïque, ainsi que les nouveaux moyens de flexibilité, comme par exemple la charge des véhicules qui pourrait être inversée ou au besoin, des outils de stockage de l'électricité. Vous savez qu'à ce stade, les capacités de stockage, hormis l'hydraulique, ne sont pas très développées techniquement. Dans ce SDDR, l'idée est que lorsque l'on se fixe par rapport aux projets de développement des nouvelles fermes, de nouveaux parcs offshore, un certain nombre d'hypothèses ont été prises en compte sur des capacités de puissances installées au large des côtes et des capacités de raccordement derrière, avec des zones plus favorables que d'autres à l'accueil d'un éolien rapide. Sachant que si demain, on devait vraiment redévelopper du réseau 400 000 volts ou 225 000 volts, ce sont des projets qui prennent une dizaine d'années entre leur décision, la concertation et leur mise en œuvre.

En tout état de cause, le schéma décennal ne remet pas en cause le programme de raccordement. Il va juste donner des critères d'interclassement par rapport aux besoins de développement du réseau. RTE a contribué dans le DMO et va mettre à disposition, dans le fil des jours à venir, ce que l'on appelle le RDPD, le rapport à destination du public, qui couvre sur les parties terrestres du raccordement. C'est une photo de ces parties terrestres représentant la situation du territoire, ses usages, sa géographie, les grands milieux qui le composent, sa biodiversité, son patrimoine, ses risques naturels et technologiques, et prend en compte, comme Madame TRULLA l'a dit tout à l'heure, sur les autres critères d'environnement, l'ensemble de ces éléments pour pouvoir positionner et installer au mieux un raccordement électrique. Nous n'avons pas non plus les façades avec les zones propices en mer, mais nous faisons cet exercice en nous appuyant sur le réseau 400 000 volts existants sur lequel nous allons chercher à nous raccorder en priorité. Nous avons donc défini trois zones pour la façade NAMO, soit la zone A, ici. Tout à l'heure, je vous parlais de la difficulté de zones d'atterrages qui sont très particulières. Par exemple, sur les côtes de cette zone, aujourd'hui, nous avons une dizaine de zones d'atterrage possible techniquement, hormis tout autre critère. Vous voyez que ce sont des endroits difficiles à trouver et qui sont en capacité d'accepter une zone d'atterrage. La zone B part de Quiberon jusqu'à...

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Je m'excuse pour Monsieur BOURDON qui a un petit problème de connexion internet. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre de RTE veut prendre le relais pour présenter cette zone B qui s'affiche sous vos yeux. Monsieur BOURDON devrait revenir d'ici quelques minutes. Je pense à Monsieur SERRES, par exemple.

M. Étienne SERRES – RTE

Oui. Je vais essayer de prendre le relais. La zone B permet d'aller chercher le poste de 400 000 volts de Calan, mais aussi, un peu à l'Est et à l'Ouest, la ligne 400 000 volts au cas où un raccordement sur

Calan ne serait pas possible, ce qui permet d'avoir plusieurs sites possibles de raccordement sur le réseau 400 000 volts.

M. Bertrand BOURDON – RTE

Merci Étienne, d'avoir pris le relais. J'ai eu une petite coupure de connexion. La zone B vous a donc été présentée avec tout le réseau 400 000 volts qui longe toute la zone et enfin, la zone C avec le point rouge et le réseau 400 000 volts qui couvre la zone de Saint-Nazaire et le poste de Cordemais existant pour pouvoir accueillir des raccordements Bretagne Sud, voire qui mord un peu sur la partie morbihannaise. L'ensemble de ces éléments et de ces RDPD seront mis très prochainement à disposition du public. Voilà pour ma part et je suis à votre disposition pour vos questions.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup. Les questions sont nombreuses dans le tchat textuel sur l'ensemble des sujets que nous avons abordés. Nous allons prendre le temps de faire un petit retour sur ce chat textuel. Je vais me tourner vers Pascal BRERAT qui est membre de la Commission particulière du débat public, puis nous pourrions prendre un tour de parole assez concis de réaction en plénière et très rapidement. Nous aimerions vous faire échanger en sous-groupes afin que vous ayez plus de temps d'approfondir les sujets. Nous allons donc nous diviser en deux et nous séparer en deux groupes. Pascal, je vous donne la parole. Il y a des échanges très riches sur le tchat textuel. C'est pour cette raison que j'adore cette fonctionnalité.

M. Pascal BRERAT – CPDP

Bonsoir tout le monde. Effectivement, il y a pas mal d'échanges qui touchent plusieurs thèmes. Il y en a toute une série qui concerne la compétitivité de l'éolien et son opportunité, avec des arguments sur le coût, sur le fait que l'éolien en mer n'est peut-être pas une solution pour décarboner ou pour économiser des énergies fossiles. Beaucoup de questions sur comment les coûts sont calculés et si les coûts de raccordement sont bien intégrés sur les coûts de production d'un mégawattheure éolien en mer. Des interrogations multiples sur les distances, les longueurs et les choix techniques, notamment entre courant continu et courant alternatif, avec des propositions et des arguments disant qu'il convient d'attendre pour que l'on puisse installer les éoliennes plus loin du trait de côte. Nous avons toute une série de questions purement environnementales sur les tracés des raccordements, sur les champs électriques dégagés par les câbles de raccordement et beaucoup sur le respect des sites et les risques de saccages, de destruction ou de détérioration de sites, aussi bien sur le littoral qu'à terre au travers de zones humides du littoral, par exemple. Nous avons donc toute une série de questions sur ces thèmes. Un certain nombre ont déjà reçu une réponse et d'autres viendront, mais si elles ne viennent pas toutes au cours de ce webinaire, nous les donnerons à la CPDP par la suite et elles seront mises en ligne. Aussi, une question sur la durée du débat du fait des difficultés liées à la mise à disposition tardive des cartographies pour NAMO. La question a déjà été posée auparavant, mais il a été demandé si le débat pouvait être prolongé. Toutefois, ce n'est pas possible puisque la loi fixe le délai maximal du délai à six mois. Le délai de « La mer en débat » est de six mois. Voilà pour l'essentiel des thèmes qui sont débattus. Il y a beaucoup de questions économiques.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Vous l'avez rappelé, Pascal. Il y a des personnes qui représentent la maîtrise d'ouvrage, donc que ce soit l'État, les services de l'État ou RTE, qui peuvent vous donner des réponses dans le tchat textuel. Cependant, nous sommes en direct et ce n'est pas forcément complet, mais l'idée est aussi que vous puissiez compléter ces réponses a posteriori sur la plateforme participative en ligne. Je vais donner la parole aux deux personnes qui ont levé la main, Monsieur MOULINIER et Madame NEAU.

M. Hervé MOULINIER – Intervenant

Bonjour. Merci. J'ai posé la question sur le tchat au cas où je n'aurai pas eu la parole. J'ai une question plutôt technique. Compte tenu du fait que, dans ces documents programmatiques, cela prévoit l'interconnexion possible de parcs sur le trajet des câbles intercontinentaux ou inter-États, interne à l'Union, est-il possible en Bretagne Nord de se connecter au câble Celtic Interconnector ? Cela est-il prévu ?

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci. Question technique très précise. Je ne vous cache pas que je ne connais pas les détails techniques.

M. Hervé MOULINIER – Intervenant

Cela est compte tenu du fait que ce serait dans des endroits où la bathymétrie est inférieure à 100 mètres.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Je donnerais la parole à Monsieur BOURDON juste après pour peut-être vous donner un élément de réponse. Madame NEAU, je vous en prie. Vous êtes là au nom de l'association PIEBÎEM.

Mme Elizabeth NEAU – Association PIEBÎEM

Merci. Vous nous dites que nous ne pouvons pas prolonger le débat. Existe-t-il des instances possibles de recours ? Sur les préoccupations environnementales de RTE, lorsqu'il dit qu'il prévoit son atterrissage, sur A05, nous avons constaté une zone d'atterrissage totalement irrespectueuse envers le patrimoine archéologique et culturel breton et susceptible d'engendrer des dommages irréversibles sur un site mégalithique unique et en voie de classement. Il est question de forages profonds, mais pas si profonds que cela. Il y a des questions d'archéologie préventive, mais le fait de juste informer les opérateurs des travaux nous a semblé être très léger. Comment concrétisez-vous ces préoccupations environnementales ? Ce qui nous a semblé aussi particulièrement choquant sur ce tracé, c'est qu'il y avait des solutions alternatives le long de la voie ferrée et elles ont été écartées pour des questions qui nous ont semblé de confort de ces grandes entreprises publiques.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci Madame NEAU, pour vos questions. L'une des questions est plutôt adressée à RTE et une première question à laquelle la Commission particulière du débat public, Karine BESSES, répondra peut-être. Monsieur GUILLOT, je vous donne cette dernière prise de parole.

M. Éric GUILLOT – Association PIEBÎEM

Cela va être extrêmement rapide. Merci, Nicolas GHASSIBI. Je souhaite simplement intervenir, mais très rapidement, auprès de Monsieur Pascal BRERAT de la CPDP. J'ai bien revu ce qui est indiqué précisément depuis des mois et des semaines sur votre site de la CNDP. Le débat se tient du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, soit cinq mois. Vous nous dites que la durée du débat doit durer six mois. Pouvons-nous donc demander à ce que le débat public organisé par la CNDP soit prolongé d'un mois pour que cela fasse bien six mois et non pas cinq mois ?

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci, Monsieur GUILLOT. Je propose justement à Karine BESSES de la Commission particulière du débat public, déléguée régionale de la CNDP, de vous répondre. Ensuite, nous reviendrons sur les questions de fond qui étaient notamment adressées à RTE. Karine, je vous en prie.

Mme Karine BESSES – CPDP

Ce sont effectivement des remarques que nous avons depuis un petit moment sur le fait que les études complémentaires dont a parlé Lucie TRULLA ce soir et qui ont l'air très intéressantes vont arriver début mars. Les propositions de RTE sur les zones d'études telles que cela nous a été brièvement présenté ce soir vont arriver début mars également. Ce sont donc des données complémentaires importantes. Également, les cartes de propositions sur NAMO qui ne sont pas là par rapport aux autres façades posent question. Je relaie les questions de l'égalité des publics entre les façades, puisque les façades n'ont pas eu les mêmes données ou les mêmes éléments pour réfléchir. Il est certain que c'est une question que nous relayons et que nous ne pouvons que relayer. Aussi, il y a cette limitation de six mois et là, le débat n'est pas à six mois. La limitation du 26 avril est aussi pour rentrer dans le calendrier imposé par l'État sur le fait que des décisions vont être prises. L'État a également demandé à la CNDP à ce qu'elle essaye également de permettre à l'État de poursuivre ses travaux et ses décisions, notamment la programmation pluriannuelle de l'énergie qui doit être travaillée et décidée. Il faut donc que le débat se termine avant. Nous essayons donc de rentrer dans un calendrier de débats et dans le calendrier des différents sujets et des différentes politiques publiques à discuter et décider, mais côté CNDP, cela nous interroge et nous prenons bien l'interrogation des publics sur le fait de savoir si, en un mois, avec ces nouvelles données, le public va réellement avoir le loisir de les analyser, sachant que nous en sommes à six échelles locales. La question reste donc ouverte et nous l'avons transmise à l'État. Madame TRULLA ou autres, si vous avez des réponses à nous apporter ce soir, nous sommes tout à fait preneurs. Merci.

M. Éric GUILLOT – Association PIEBÎEM

Merci Karine.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Ils peuvent être des sujets que vous aborderez en sous-groupe, notamment sur la question de l'organisation même du débat public et de son impact sur la décision. Je me tourne vers Monsieur BOURDON. Il y a eu des questions un peu techniques, dont une première question vraiment très précise sur Bretagne Nord et le raccordement à un câble sous-marin. Avez-vous déjà des informations que vous pouvez nous donner ?

M. Étienne SERRES – RTE

Nous voyons émerger de plus en plus de projets que l'on appelle hybrides, c'est-à-dire une interconnexion avec un raccordement sur un parc éolien au passage. Pour que cela fonctionne, il faut que ce soit prévu dès le départ parce que ce sont des raccordements en courant continu et les trois stations de conversion doivent avoir été achetées en même temps avec des contrôles communs et des dialogues entre les trois. Le projet Celtic Interconnector est parti bien avant le débat public actuel puisqu'il est actuellement en construction. Malheureusement, il est donc trop tard pour pouvoir raccorder un parc sur cette liaison. Néanmoins, nous avons d'autres projets de raccordement et nous en parlerons peut-être, dont un projet de raccordement entre la Gironde et la Loire-Atlantique qui peut raccorder des parcs si c'est effectivement prévu dès le départ.

M. Bertrand BOURDON – RTE

J'ai un petit complément par rapport à ce que dit Étienne SERRES. La liaison Celtic Interconnector n'est que de 700 mégawatts. S'il fallait rajouter un parc là-dessus de 1 gigawatt, aujourd'hui, il n'aurait pas été en capacité de le faire. Je ne vais pas refaire le débat sur le raccordement de Bretagne Sud. Il y a eu un débat public. Il y a eu de la concertation qui a arrêté une aire d'étude, de la concertation qui a amené à un fuseau de moindre impact, qui est aujourd'hui étudié et qui va être soumis à enquête publique fin d'année 2024. Concernant le projet d'inscription à l'UNESCO, nous avons discuté avec Paysages de Mégalithes et la DRAC, et la solution qui a été trouvée convient à ces deux entités. Nous n'allons pas faire n'importe quoi. Il y a des mesures de prescriptions archéologiques préventives qui sont menées à proximité des alignements de mégalithes. Il ne faut donc pas dire que nous ne savons rien. Ce n'est absolument pas vrai. Nous sommes soumis à beaucoup d'autorisations sur des projets de ce type et la prescription archéologique en est un. Concernant le tire-bouchon, nous l'avons également étudié en long, en large et en travers avec la SNCF et avec SNCF Réseau. Il est apparu qu'il n'y avait pas que des questions de calendrier par rapport à la faisabilité technique. Nous avons deux outils industriels, soit une voie ferrée et une liaison électrique de forte puissance. Il faut aussi que ces deux entités fonctionnent correctement l'une par rapport à l'autre. Ces sujets-là ont été vus lors du débat public et à l'issue, pendant la concertation que RTE se doit de mener lorsqu'un projet est décidé et comme tous les autres projets de raccordement viendront se faire. Sous l'égide du préfet qui sera nommé, une concertation sera faite avec les parties prenantes et une enquête publique à destination du public qui regardera l'ensemble des enjeux environnementaux, archéologiques et autres zones humides, comme cela a été évoqué, qui concernera le projet et sa mise en œuvre.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci, Monsieur BOURDON. J'ai vu Madame TRULLA lever la main. Je ne sais pas si c'était pour donner des éléments de réponse sur cette durée du débat public.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Sur la durée du débat public, je pense que le sujet relève plutôt de l'échange entre la CNDP et les trois ministères ainsi que RTE qui sont les demandeurs de ce débat public. Je n'ai pas d'éléments sur ce volet-là. Je pense que cela fera l'objet de discussions ultérieures. Par contre, je voulais réagir aussi sur le sujet du raccordement du projet de Bretagne Sud pour dire que la concertation qui a été menée par RTE sous l'égide de Monsieur le Préfet du Morbihan et de la Direction régionale des affaires culturelles, avait été aussi présentée aux experts de l'UNESCO en octobre 2022 qui ont salué la qualité du processus de concertation et qui n'ont pas jugé le projet de parc et de raccordement comme susceptible de remettre en question le projet d'inscription et le portage par la France, du dossier d'inscription des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial. Cela a été

discuté interne à l'État, mais aussi avec les experts de l'UNESCO. Il me semblait important de le souligner.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci.

Mme Karine BESSES – CPDP

Je rappelle juste que Lucie TRULLA représente l'État aujourd'hui. C'est pour cette raison que je me permettais de vous interpeller pour la réponse, Madame TRULLA, car les ministères ne sont pas là, ce soir.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Oui. Comme nous n'avons pas eu de sollicitation officielle sur ce sujet-là et que cela n'a pas été discuté entre nos instances, il n'y a pas de réponse à apporter à ce stade.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci. Ce que je vous propose, c'est de prendre deux interventions pour que nous puissions ensuite passer aux échanges en sous-groupes qui sont exactement sur le même format. Nous allons nous séparer en deux. Comme deux personnes de PIEBIEM sont déjà intervenues, je vous donnerai peut-être la parole au moment de la restitution des sous-groupes et de l'approfondissement. Nous avons encore beaucoup de temps d'échange, mais le temps file un peu et je suis le garant de ce temps. Monsieur, je vous laisse prendre la parole.

Intervenant

Bonjour. Je suis un citoyen et j'ai beaucoup participé aux débats publics concernant les parcs éoliens en mer flottants. J'ai été assez assidu. Ma première remarque est que j'ai été absolument stupéfait de la différence entre les attendus et les conclusions du débat public des citoyens et la conclusion de l'État et du maître d'œuvre RTE, qui étaient totalement à l'opposé de ce qu'avait dit le citoyen, en particulier concernant l'éloignement des parcs éoliens. À ce sujet, et c'est pour cette raison que je fais cette intervention, il y a une opacité récurrente et systématique sur le coût de l'éloignement et finalement, c'est la question la plus importante. Les citoyens veulent savoir combien cela va coûter de plus pour mettre les parcs éoliens plus loin. Nous n'avons aucun moyen de décider en disant « Oui, c'est vrai, c'est trop cher, donc on ne les fait pas trop loin » ou « Non, ce n'est pas si cher que cela et nous pouvons accepter de payer 5 ou 10 % plus cher le mégawattheure pour pouvoir ne plus voir les éoliennes ou qu'elles soient très discrètes ». Je trouve que pour les objectifs du débat public, malgré la qualité de ceux qui l'organisent, nous passons totalement à côté parce que nous ne donnons pas aux citoyens, les moyens de décider en connaissance de cause. Je suis désolé de voir que RTE reste très discret sur la question et je ne sais pas pourquoi il ne dévoile pas des chiffres très clairs en toute transparence sur lesquels tout le monde pourrait se mettre d'accord.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci. C'est donc surtout sur la question de l'accès à l'information pour se positionner dans un débat public. Je vais proposer à ma collègue de partager un sondage. Pour le travail en sous-groupe, nous avons finalement décidé de séparer les enjeux qui seraient propres à ce qu'il se passe en mer et les enjeux qui sont propres à ce qu'il se passe à terre, soit de partir de ces deux points de vue pour nous partager des questions et des demandes d'informations – et on voit qu'il y en a – mais aussi tout simplement vos critères. Si nous devons faire des parcs éoliens en mer, quels sont les critères les plus importants pour vous à retenir ? Ce que je vous propose, c'est de choisir entre ces deux thèmes. Nous aimerions qu'il y ait une répartition assez équilibrée entre ces deux groupes pour prolonger les échanges. Dans chacun des deux groupes, il y aura des personnes de RTE et des services de l'État qui seront présents et qui pourront, le cas échéant, répondre à vos interrogations, mais l'idée, c'est quand même que ce soit vous qui vous exprimiez en priorité et que nous prenions note de toutes vos interventions.

Le sondage s'affiche donc à l'écran. Vous pouvez choisir d'aller vers ce qu'il se passe finalement à terre, avec les activités portuaires, le réseau électrique et la biodiversité terrestre aussi – sujet qui est souvent moins abordé – et les impacts paysagers, ou si vous souhaitez aller vers ce qu'il se passe en mer.

Temps d'échanges en sous-groupes

Restitution en plénière

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Nous sommes normalement à nouveau au complet en plénière. Les deux groupes, mer et terre, se rejoignent. Je vous remercie de vous être prêtés à l'exercice. J'espère que les échanges ont été nourris et approfondis. J'en profite pour vous dire qu'ils peuvent évidemment se poursuivre sur la plateforme participative du débat et durant la prochaine réunion publique à Lorient en présentiel.

Je vais me tourner vers le premier groupe qui était axé sur les enjeux à terre et c'est Pascal BRERAT, membre de la Commission particulière du débat public, qui a assisté aux échanges, qui va tenter de rapporter. Pascal, nous ne pouvons être exhaustifs et dire tout ce qu'il s'est dit. Êtes-vous arrivés à dégager deux ou trois grands enjeux ?

M. Pascal BRERAT – CPDP

D'abord, je pense que le temps a été largement utilisé pour poser des questions et rechercher des réponses, notamment de la part de RTE, davantage que sur les critères. Les questionnements qui tournent autour de ce que je pourrais appeler la résilience d'un système de production d'éoliens en mer intégré à un réseau de distribution. Cela touchait à pas mal de questions. Par exemple, est-ce que les réseaux de distribution sont dimensionnés pour transporter le courant produit par l'éolien en mer ? Sommes-nous capables d'assurer un raccordement à travers une zone à risque ? Ces raccordements sont-ils sensibles ou non à un certain nombre d'éléments climatiques, aux changements climatiques aussi et d'autres choses de ce type-là. A également été posée la question de la légitimité des zones de production et de raccordement de transport à distance entre des zones de production excédentaire et des zones de consommation qui sont plus loin. L'ensemble a tourné autour de cela. Nous avons également parlé d'enfouissement de lignes électriques.

Concernant les critères, c'était assez en relation avec cette partie de débat. Je retiendrai que nous avons des critères d'ordre environnementaux classiques. Comment protégeons-nous et comment prenons-nous en compte des mesures pour les littoraux ? Comment évitons-nous d'abîmer des zones non anthropisées par les atterrages ? Ça, c'est un premier groupe. Un deuxième groupe est revenu sur la légitimité des connexions des zones productrices et dépendantes comme critère important à prendre en compte. Il y a eu la question de la prise en compte de l'intégration des ouvrages de raccordement, des lignes et des ouvrages divers de transformation. Nous pourrions aussi dire qu'il y a une autre tendance qui est apparue plusieurs fois en question et en critères, qui est comment nous prenons en compte les exemples des pays étrangers. Il a été notamment question des projets qui peuvent se développer un peu dans le monde, de production d'hydrogène qui permettrait éventuellement de se libérer du transport de courant électrique en remplaçant nécessairement pour partie par du transport d'hydrogène. Je pense avoir évoqué l'essentiel des points qui ont été discutés et débattus. Une autre question est venue tout à fait la fin sur la sensibilité du développement de l'éolien en mer, aux réserves de métaux ou de matériaux que nous risquons de consommer massivement.

Il y a également eu une question qui n'a pas eu une réponse définitive, je pense, pour tout le monde, qui est de savoir si les énergies renouvelables de production massive nécessitent ou non des réseaux de transport plus importants que des unités de production d'énergie pilotables ? Voilà l'essentiel de ce que j'ai retenu des questions.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup, Pascal. Si je ne me trompe pas, vous avez sûrement vu ce paperboard numérique utilisé sera accessible en ligne après la rencontre. Vous pourrez retrouver toute la diversité de ces contributions, y compris les réponses qui ont été données dans chacun des groupes par la maîtrise d'ouvrage. Je vais me tourner vers Lucie Béguin pour le groupe qui abordait plutôt les enjeux du point de vue de la mer. Lucie, je t'en prie.

Mme Lucie BÉGUIN – CPDP

Merci, Nicolas. Je vais me frotter à cet exercice bien compliqué qu'est la synthèse qui, comme je le disais aux membres de ce deuxième groupe, ne sera pas complète au vu tout ce qui a été dit. Nous avons eu des échanges très riches. Je retiendrai peut-être quelques critères saillants. L'un des critères

qui a été beaucoup ressorti, c'est cet enjeu autour du prix à prendre en compte dans l'implantation des parcs. En ce qui concerne notre débat, cette question autour de l'information et de la connaissance disponibles sur l'enjeu et le critère prix. Ensuite, il y a un autre critère qui est ressorti et qui est bien évidemment la prise en compte de la biodiversité marine et avifaune, ce qui a été complété aussi à la fin par cet enjeu de prendre en compte ce qui existe d'ores et déjà dans la mer dans tout ce qui est politiques de protection et tout ce qui est déjà mis en place par les différents acteurs dans la gestion de la ressource, c'est-à-dire que ce qui existe doit être pris en compte dans les critères d'implantation.

Aussi, nous avons longtemps discuté des enjeux militaires sur deux aspects, à savoir comment dialoguer avec les enjeux militaires dans les critères d'implantation, comment les prendre en compte et quelle marge de manœuvre, sachant qu'il y en a un peu d'après ce qui est mis au débat, et militaire aussi en termes d'enjeux de sécurité et de sécurisation des parcs. Nous avons parlé de la sécurisation face à des intentions hostiles, mais aussi de la sécurité environnementale dans le cas de catastrophes naturelles comme des marées noires. Je vais faire assez vite, mais nous avons également cette prise en compte du critère un peu prospectif sur les évolutions techniques pour permettre et faciliter, ou en tout cas imaginer l'éloignement des parcs possibles et quelle prospective il y a sur la filière, sachant que RTE nous a apporté quelques éléments sur cette question. Aussi, ce serait d'intégrer le critère technique du côté de la filière pêche. Nous avons aussi un membre du comité des pêches qui nous expliquait qu'en fonction des possibilités, les navires de pêche ne sont pas tous en capacité de gérer les critères qu'imposent les parcs éoliens ou de s'éloigner aussi des côtes.

Enfin, parmi les deux derniers éléments qui ont été largement discutés, il y avait cet enjeu d'équilibre des usages, de savoir comment prendre en compte les usages qui sont déjà présents sur la mer. Dans nos discussions, nous avons déjà eu des pistes de solutions sur comment intégrer ces critères, à savoir que ce soit intégré dès les appels d'offres des projets, que le critère prix ne fasse pas plus de poids que les critères qui sont hors prix et que cela puisse être pris en compte très en amont dès les phases d'appel d'offres, et ainsi permettre des concertations locales fortes avec des marges de manœuvre effectives. Aussi, l'enjeu de prendre en compte les effets cumulés tant sur les usages, comme on le disait, comment mettre en place et intégrer un parc éolien s'il y a déjà une forte pression sur les zones. Cela passe donc par les pistes de solutions que nous avons citées précédemment. Il y a eu un moment où nous avons eu une discussion sur le fait que discuter des critères de l'implantation d'un parc, c'est une chose, mais discuter des critères de l'implantation de différents parcs, c'en est une autre. Au vu du manque de données et de connaissances sur les projections et scénarios de l'État, il semble difficile de discuter des critères vis-à-vis de la multiplicité des parcs sur la façade. J'ai essayé d'être la plus synthétique possible au vu des différents enjeux.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup, Lucie. C'était très clair. J'espère que les participants du groupe s'y retrouvent. Nous nous étions engagés à un horaire de fin à 20h30. Il est probable que nous dépassions de quelques minutes. Je vous propose de passer tout de suite à une intervention de Monsieur CUEFF qui était prévue dans notre déroulé pour la Commission permanente du Conseil maritime de façade. Monsieur CUEFF, je vous en prie. Vous avez cinq minutes pour nous donner votre regard sur ce débat public et cette thématique abordée aujourd'hui.

M. Daniel CUEFF – Région Bretagne/Commission permanente du Conseil maritime de façade

Merci beaucoup. J'ai écouté l'ensemble des débats. Je vais avoir la lourde responsabilité de présenter en trois ou quatre minutes un travail qui se fait de façon mensuelle autour du préfet maritime et du préfet de région, via la commission permanente qui est animée par Claire HUGUES, pour vous faire un peu l'état de nos réflexions à ce stade.

La première chose est que d'une part, nous soutenons le déploiement de l'éolien offshore flottant, ce qui est un élément important de notre commission. Nous avons également un deuxième aspect qui est très important dans nos discussions. Nous souhaitons mettre au même degré d'importance et de priorité, et la pêche, et la biodiversité et l'éolien offshore. Nous préférons le « et » au « ou », ce qui nous permet de travailler sur ce qu'est la mer en quelque sorte, c'est-à-dire la multiplicité des espaces, des usages et nous y tenons énormément.

Nous avons également une question forte sur la question portuaire. Si déploiement offshore, il y a, il faut qu'il y ait une stratégie portuaire dédiée. Nous ne pouvons pas avoir des ports qui ne soient pas adaptés ni à la transition au futur électrique, ni à tous les aspects de maintenance et à tous les aspects de construction, et au final, d'autonomie de la France sur le plan énergétique. Enfin, nous nous posons

des questions sur l'hydrogène. Nous avons la chance, sur nos côtes, de pouvoir produire de l'électricité. Est-ce que cette électricité peut faire, oui ou non, l'objet d'un métabolisme hydrogène ? Si oui, quel déploiement de l'hydrogène faut-il envisager ? Pour quel type d'activité ? Pour quel type d'usage ? C'est un élément important dans l'aménagement du territoire.

Enfin, sur les questions d'atterrage, nous y sommes très sensibles. Cela a d'ailleurs été dit tout à l'heure par RTE. Autant utiliser les espaces et les infrastructures qui sont existantes aujourd'hui et il nous faut donc les optimiser. Sauf que parfois, nous voyons bien – et cela a très bien été montré dans l'une des cartes, que la production d'électricité, par exemple sur le nord de la Bretagne, ne correspond pas aujourd'hui à ce qui est en termes d'infrastructures ou d'accueil. Ce sera donc un débat que nous voulons avoir avec RTE sur le plan de l'atterrage et de l'aménagement global de la production d'électricité. Enfin, je dirais que, sur des questions qui peuvent être assez sensibles, en tout cas sur nos côtes de Pays de la Loire et de Bretagne, c'est la question de l'atterrage et sa relation avec, en particulier, la loi Littoral. Nous ne souhaitons pas que l'atterrage puisse mettre en cause la loi Littoral qui est très précieuse et pour laquelle nous nous sommes beaucoup battus. Elle nous a aidés à préserver nos espaces. Il faudra donc trouver les moyens de faire en sorte que cette loi Littoral soit préservée. Nous souhaitons également regarder, avec le gouvernement, en quoi les infrastructures qui, éventuellement, seront utilisées par RTE pour l'aménagement éolien soient calculées dans le cadre du ZAN qui nous préoccupe aussi, c'est-à-dire « Zéro Artificialisation Nette » qui est notre objectif aussi, mais qu'il va falloir bien réaliser. Il va falloir que ces espaces qui seront pris sur les collectivités puissent être comptabilisés dans la somme prise par l'État pour ces infrastructures.

Voilà très rapidement ce que je voulais dire au nom du Conseil maritime de façade. Évidemment, les débats sont également ouverts chez nous et je vais me faire fort de relater, lors de la prochaine commission, ce que j'ai entendu ce soir. Merci à vous.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup pour votre participation. Je rappelle aussi que vous êtes vice-président de la région Bretagne. Avant de conclure ce webinaire participatif, y aurait-il une ou deux dernières demandes d'intervention de votre part ? Vous pouvez utiliser la fonction « Lever la main ». Nous manquons de temps et il est déjà 20h30, mais nous ne voudrions pas non plus que quelqu'un ressorte frustré de ce webinaire participatif. Je pense que les échanges en sous-groupes ont été vraiment riches et que vous avez eu l'occasion de prendre la parole à plusieurs reprises, mais s'il reste une ou deux mains levées, n'hésitez pas. Sinon, je passerais la parole à Karine pour conclure ce webinaire. Monsieur SARTORI, je vous en prie pour une dernière intervention dans ce webinaire participatif.

M. Éric SARTORI – Association PIEBÎEM

Sur l'hydrogène, il y a une nouvelle aujourd'hui qui est assez importante, qui est que pour un parc éolien qui était Dogger Bank dont un quart du parc devait être consacré à la production d'hydrogène, il a été décidé d'y renoncer parce que ça n'est absolument pas rentable de produire de l'hydrogène en mer. Sur l'un des thèmes de ce webinaire qui était quand même l'atterrage, je voulais rappeler la position de l'un des juristes les plus éminents, qui est Monsieur Laurent BORDEREAUX, spécialiste du droit, qui nous dit que l'autorisation d'occupation du domaine public est refusée si les canalisations et leur jonction sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux sites remarquables. Le choix du site de raccordement n'est donc pas qu'une affaire technique. Il n'est pas insusceptible de recours. C'est un avertissement que nous donnons et nous redisons que pour nous, un atterrage en plein milieu du champ de menhirs d'Erdeven, c'est quand même une forme de profanation. Des associations importantes et anciennes de protection des sites ne sont absolument pas d'accord avec cela.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup, Monsieur SARTORI. Des critères culturels paysagers. Je ne sais pas si le terme serait bon. Merci beaucoup pour votre intervention. Je donne la parole à Alain.

Intervenant

Je ferai seulement un petit rappel. En 1930, à peu près, les plus gros trains consommaient 125 kilowatts. Les groupes de production étaient de 12 mégawatts. Un rapport de 100. Dans les années 1970, nous avons vu les TGV arriver avec grosso modo 14 mégawatts de consommation. Par exemple, Cordemais faisait 1 400 mégawatts. Les groupes faisaient 1 400 mégawatts. Il y a quelques années, les TGV ont augmenté en puissance et sont arrivés à peu près à 17 mégawatts et pour les groupes comme celui de Flonville, 750 mégawatts. On prévoit des TGV avec un peu plus de puissance et les groupes de

production des futures centrales nucléaires seront encore plus puissants. C'est ce que l'on appelle la stabilité du réseau. Nous sommes obligés de produire avec des groupes très puissants pour garantir une stabilité de réseau. Les éoliennes vont à l'encontre de ce principe même de base de gestion des réseaux électriques. De plus, comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsqu'il fait froid, pour les éoliennes, c'est de la haute pression. C'est de l'air stable et elles ne produisent pas. Il y a quelques années, les éoliennes fournissaient 10 % de leur puissance l'hiver. Si c'est pour avoir du courant lorsque nous n'en avons pas besoin, on pourrait se passer des éoliennes. Les éoliennes peuvent servir à d'autres choses et être placées à d'autres endroits. Voilà ce que je voulais dire.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup Alain, de nous avoir partagé votre point de vue sur l'éolien et l'éolien en mer. Dernière main levée. Je donne la parole à Bertrand BOURDON de RTE. Il a écouté vos interventions. Il a, je le suppose, dans le groupe auquel il participait, répondu peut-être à des questions. Monsieur BOURDON, si vous souhaitez une dernière intervention avant que cette fois-ci, je passe vraiment la parole à Karine BESSES pour conclure ce webinaire.

M. Bertrand BOURDON – RTE

Je regrette qu'il a souvent été l'objet de remettre en cause le débat public qui s'est tenu sur Bretagne Sud et où, en général, nous sommes revenus en permanence sur ce projet qui a fait l'objet d'un débat public, de discussions et de concertations. Aussi, rappeler que l'atterrissage ne se fait pas au milieu des mégalithes. Il se fait sur un parking sur la plage de Kerhillio et il n'y a pas de mégalithes dans la zone de réalisation de l'atterrissage. Bonne soirée.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci, Monsieur BOURDON. Madame BESSES, je vous passe la parole pour la conclusion de ce webinaire participatif qui n'était pas le dernier, mais l'avant-dernier. Nous pourrions peut-être parler des prochains rendez-vous.

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci à tous pour cette soirée. Encore une fois, beaucoup de sujets ont été abordés. Cela a quand même permis de nombreux échanges. Merci à tous les intervenants, à Monsieur CUEFF, à toutes les personnes qui sont intervenues, à RTE également qui a préparé cette intervention et qui a donné un certain nombre de réponses qui seront à poursuivre de toute manière sur les réseaux et dans les prochaines rencontres. Nous serons sur Bretagne Sud le 13 mars à Vannes et le 15 mars plutôt à Rennes. Les 19 et 21 mars, nous serons à Lorient avec des visites. Il manque quelques dates. Il y aura également une réunion publique à Lorient le 19 mars. Rendez-vous à ces prochains événements. Ne pas oublier le prochain webinaire qui sera principalement sur la pêche. Je remercie vraiment tout le monde, tous les animateurs et les intervenants. N'oubliez pas de continuer avec nous sur le débat. Encore merci pour ces échanges et pour la liberté de parole de chacun. Merci. Au revoir.